

Mauna Kea Technologies signe une convention d'avance en compte courant d'actionnaire de 4 M€ pour renforcer sa structure financière et financer sa croissance organique

Avance en compte courant d'actionnaire conclue avec son partenaire financier de long terme Vester Finance qui offre à Mauna Kea l'option contractuelle de disposer des fonds, sans obligation, sur les 24 prochains mois

Financement d'actionnaire destiné à sécuriser la trajectoire de la Société vers son équilibre financier

Dilution maximale d'environ 11 % en cas de remboursement en actions

Paris et Boston le 15 juillet 2026 - 19h00 CEST - Mauna Kea Technologies (Euronext Growth : ALMKT) (la « Société »), inventeur de Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie confocale laser par minisonde et par aiguille (p/nCLE), annonce aujourd'hui la mise en place d'une convention d'avance en compte courant d'actionnaire avec Vester Finance, remboursable en numéraire ou en actions nouvelles.

Ce financement optionnel permet à la Société de disposer de moyens supplémentaires pour soutenir sa croissance commerciale et saisir de nouvelles opportunités de développement. Ces ressources viendraient renforcer la dynamique de l'entreprise, tant aux États-Unis dans l'indication des kystes pancréatiques et pour le déploiement de CellTolerance®, qu'à l'international pour ces mêmes applications. Ce dispositif vise également à accompagner la poursuite de l'expansion géographique de Mauna Kea Technologies dans de nouveaux territoires stratégiques, après l'ouverture de la Suisse, du Royaume-Uni, des Émirats Arabes Unis et de la Turquie au cours du premier semestre 2026.

À la date du présent communiqué, aucune avance n'a été tirée au titre de ce dispositif. La Société pourra mobiliser cette ligne de trésorerie à sa seule discrétion et selon ses besoins, sans aucune obligation contractuelle de tirage. Pour rappel, la visibilité financière actuelle de la Société lui assure un horizon de trésorerie jusqu'au deuxième trimestre 2027 sans tenir compte de cette avance, ni de l'exercice des BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital de novembre 2025.

Sacha Loiseau, Ph.D., Président-Directeur général de Mauna Kea Technologies, a commenté : « Conclu avec notre actionnaire et partenaire de long terme Vester Finance, ce dispositif optionnel et mobilisable à notre seule initiative nous apporte une flexibilité financière précieuse. Alors que nous bénéficions d'un momentum commercial favorable depuis plusieurs trimestres, il nous dote de la marge de manœuvre idéale pour accélérer l'adoption commerciale du Cellvizio® au moment même où nous projetons de renforcer sélectivement notre force commerciale américaine et d'étendre la présence de CellTolerance® à l'international. »

Principaux termes de l'avance en compte courant

Aux termes des accords conclus le 15 juillet 2026, Vester Finance, en sa qualité d'actionnaire de la Société¹, est engagée à consentir à la Société des avances en compte courant d'actionnaire dans la limite d'un montant maximal de 4,0 M€, mobilisable pendant une période de 24 mois et sous réserve de conditions contractuelles usuelles. La Société peut, à sa seule discrétion, solliciter des avances d'un montant maximal de 0,5 M€ chacune ; elle n'a aucune obligation d'utiliser ce dispositif. Les avances sont remboursables soit en actions nouvelles, soit en numéraire, auquel cas les avances portent intérêt au taux de 7,0 % par an à compter de leur versement et viendront à échéance le 15 janvier 2029.

En cas de remboursement en actions, les actions nouvelles seraient émises sur la base du prix moyen du cours de bourse précédant chaque émission², assorti d'une décote maximale de 5 %, sous réserve des règles de fixation du prix et des plafonds approuvés par l'assemblée générale. L'émission est plafonnée à 24 000 000 d'actions nouvelles, représentant au maximum 12,3 % du capital social actuel³. La Société conserve, dans les conditions prévues au contrat, la faculté de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment et sans frais.

Cette opération a été autorisée dans le cadre de la 14^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2026 (catégorie de bénéficiaires : partenaires stratégiques) et approuvée par le Conseil d'administration de la Société.

Cette opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le nombre d'actions émises au titre de ce dispositif et admises aux négociations sera précisé dans l'information mensuelle sur le nombre d'actions et de droits de vote publiée sur le site internet de la Société.

Impact théorique de l'opération

Sur la base des 195.298.531 actions composant le capital social au 30 juin 2026 (valeur nominale de 0,04 € chacune), en cas d'émission de la totalité des 24.000.000 d'actions nouvelles, le capital social s'élèverait à 8.771.941,24 €, divisé en 219.298.531 actions ordinaires.

Un actionnaire détenant 1,00 % du capital avant l'opération verrait sa participation ramenée à 0,89 % sur une base non diluée³. Sur une base pleinement diluée, c'est-à-dire en incluant l'exercice de l'ensemble des autres instruments donnant accès au capital préalablement émis par la Société, cette participation s'établirait à 0,62%⁴. Dans l'hypothèse d'un remboursement intégral en actions, Vester Finance détiendrait environ 21,6 % du capital social de la Société sur une base non diluée et 15,1 % sur une base diluée.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont détaillés au Chapitre 2 du Rapport Annuel 2025, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2026 et disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.com).

¹ Vester Finance détenait 11,9% du capital au 30 juin 2026.

² Plus petit des deux cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période précédant immédiatement chaque émission

³ Sur la base des 195.298.531 actions composant le capital social au 30 juin 2026.

⁴ Sur une base diluée incluant 94.107.003 actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs existants au 30 juin 2026, notamment des BSA émis dans le cadre de l'augmentation de capital de novembre 2025.

Vester Finance, agissant ici en qualité d'actionnaire et de financier, pourrait être amenée à céder tout ou partie des actions souscrites dans le cadre de cette opération, dans un horizon plus ou moins long. La cession de ces actions sur le marché est susceptible d'avoir un impact sur la volatilité et la liquidité du titre, ainsi que sur le cours de l'action.

À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de suivre l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer des zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio® est utilisée dans le monde entier dans une grande variété de spécialités médicales et transforme la manière dont les médecins diagnostiquent et traitent leurs patients. Pour plus d'informations, consultez le site www.maunakeatech.com.

Mauna Kea Technologies

investors@maunakeatech.com

NewCap – Relations Investisseurs

Thomas Grojean

+33 (0)1 44 71 94 94

maunakea@newcap.eu

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies et à ses activités. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, celles concernant la situation financière, les activités, les stratégies, les plans et les objectifs de la direction de Mauna Kea Technologies pour les opérations futures sont des déclarations prospectives. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le Chapitre 2 du Rapport Annuel 2025 de Mauna Kea Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2026, disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.fr), ainsi qu'aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, aux marchés financiers et aux marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce document sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.